La science pour la santé
From science to health

Délégation Régionale Paris 5
2 rue d'Alésia
CS 51419
75014 Paris
Tél : 01 40 78 49 00

Décision n° 2020-01

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL, Monsieur François CHAMBELIN,
ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE de Paris 5

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu la décision DAJ2018-112 du 1er janvier 2018 accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ 2020-69 nommant Monsieur François CHAMBELIN, Délégué régional et ordonnateur secondaire pour la Délégation régionale de Paris 5 ;

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène LOUVEL en qualité de Responsable de Valorisation, affectée à la délégation régionale de Paris 5, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional, les actes portant valorisation des Unités de Recherches (MTA, contrats de collaboration, contrats de prestation, ...) ne rentrant pas dans les compétences d'Inserm Transfert.

Article 2

Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la circonscription de Paris 5.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 6 janvier 2020.

Fait à Paris, le 23/01/2020

Le Délégué régional
Ordonnateur secondaire

François CHAMBELIN

Le délégataire

Hélène LOUVEL